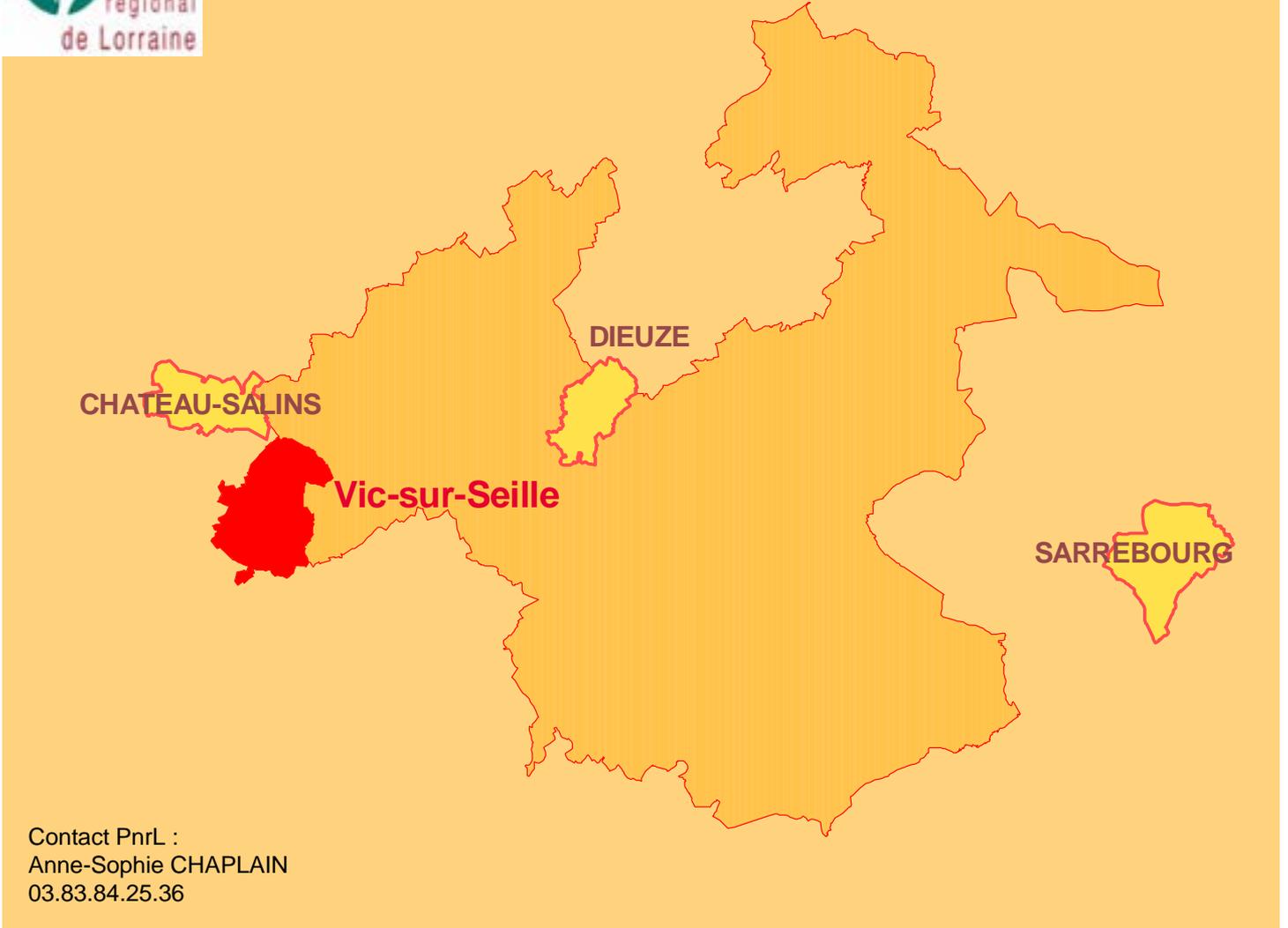




ATLAS COMMUNAL VIC-SUR-SEILLE



Contact PnrL :
Anne-Sophie CHAPLAIN
03.83.84.25.36



<p>Pie grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i></p> <p>Photo : J. Branciforti</p>	<p>Ophrys fuciflora <i>Ophrys bourdon</i></p> <p>Photo : L. Godé</p>	<p>Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i></p> <p>Photo : I. Henry</p>	<p>Colchique d'Automne <i>Colchicum autumnale</i></p> <p>Photo : AS. Chaplain</p>
---	--	--	---

Représentation de la zone Est du PnrL,
des villes portes et de la commune de Vic-sur-Seille

<p>Vignes Vic-sur-Seille</p> <p>Photo : A. Hertz</p>	<p>Église Saint Marien Vic-sur-Seille</p> <p>Photo : A. Lequang</p>	<p>Prairie Vic-sur-Seille</p> <p>Photo : A. Hertz</p>
--	---	---



Atlas communal

Parc naturel régional de Lorraine

Commune de Vic-sur-Seille

Prospection de terrain 2004-2006

Synthèse et rédaction 2006

**Stagiaire : Anthony Hertz (Mars à Août 2006)
Rémi Baille (Mai-Juin 2004)**

L'ATLAS COMMUNAL UN OUTIL AU SERVICE DE LA COMMUNE

Le Parc naturel régional de Lorraine a développé un programme ambitieux d'analyse environnementale pour chaque commune de son territoire :

L'Atlas communal

Riche d'une expérience de plus de 10 ans, cet outil pratique s'est perfectionné et permet aujourd'hui d'accompagner efficacement les communes du Parc vers un aménagement durable de leur territoire.

Pourquoi un Atlas communal ?

→ Le but de cet outil est d'apporter à la commune la connaissance fine de son territoire au niveau écologique :

- * **connaissance des milieux**
- * **connaissance des espèces**
- * **connaissance des périmètres réglementaires**
- * **diagnostic écologique**

Dans un effort de lisibilité, c'est une lecture cartographique de votre territoire qui a été choisie ce qui permet à la fois de synthétiser les informations récoltées sur la commune mais aussi de les analyser et réaliser un diagnostic écologique. Les différentes cartes commentées sont présentées dans la première partie du document, la seconde partie est consacrée à des descriptions plus précises des espèces, milieux, périmètres...

→ Mieux informé par le biais de votre atlas, le Parc souhaite également que ce document vous aide à prendre conscience de la qualité et de la sensibilité de votre territoire ou plus simplement de satisfaire votre curiosité, comme celle de vos habitants.

Son utilisation ...

Outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire

L'Atlas communal apporte aux élus, aménageurs et tout autre utilisateur de l'espace communal, les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration de documents d'urbanisme (PLU ou carte communal) de remembrement ou autre aménagement (déviation routière,...). Il s'agit là d'un enjeu particulièrement fort sur le territoire du Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation

Exemple ...

L'atlas communal est un **outil essentiel** dans la réalisation du « Porter à connaissance » 1ère étape de la procédure d'élaboration du PLU ou de la carte communal, il servira ensuite tout au long de la réalisation du document d'urbanisme.

UN OUTIL PLEBISCITE

95% des maires sont satisfaits
84% le jugent utile en matière d'aménagement du territoire
97% le jugent utile en matière de connaissance et de sensibilisation sur le patrimoine naturel

Résultats de l'enquête réalisée par le Parc en 2004 auprès de 69 communes ayant reçu l'Atlas communal

Outil de préservation des milieux naturels

Le diagnostic environnemental apporté par l'Atlas communal, permet d'identifier les zones d'intérêts écologiques mais aussi les différentes menaces pouvant exister sur votre commune.

Il existe différents moyens pour protéger et gérer ce patrimoine naturel que l'ont transmettra aux générations futures. Dans une volonté commune de participer à la préservation des richesses naturelles, le Parc peut vous accompagner dans vos projets par :

- ▶ la recherche de financements
- ▶ le montage de dossiers
- ▶ un appui technique

Exemple ...

Des techniques de « renaturation » ont été employées sur des secteurs dégradés ou ayant perdu leur intérêt fonctionnel.

Dans ce cadre de nombreuses haies ont été replantées sur le territoire du Parc.

D'autres cas ont abouti à la maîtrise foncière communale de milieux très menacés ou à grande valeur écologique permettant la mise en place d'une gestion écologique du territoire concerné.

Sa réalisation ...

Cet outil nécessite 3 phases principales de travail :

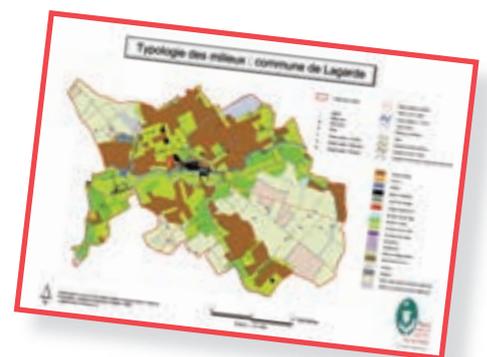
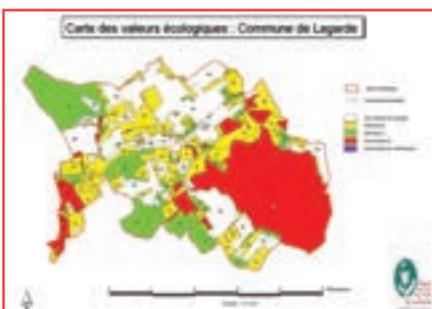


▶ Les prospections de terrain :

Des inventaires de la faune et de la flore sont réalisés d'avril à août par des étudiants stagiaires, encadrés par des chargés de mission du Parc, ou par des bureaux d'études. Ces prospections sont complétées par une étude bibliographique des connaissances existantes sur le territoire d'étude.

▶ La cartographie du territoire communal :

Une lecture précise de l'occupation du sol du ban communal aboutit à la réalisation de cartographies thématiques.



▶ Le diagnostic écologique :

Une synthèse des données écologiques et cartographiques permet d'identifier l'intérêt écologique des différentes entités communales.

L'atlas communal c'est aussi ...

Une source de documentation pour les **scolaires**

120 stagiaires formés depuis 1993 par le PnrL

Un outil de sensibilisation les **habitants** au patrimoine naturel qui les entoure

AU SOMMAIRE...

• PRESENTATION DU TERRITOIRE DE VIC-SUR-SEILLE



Les prairies de Vic-sur-Seille

Le caractère particulier de la commune de Vic-sur-Seille est lié à la présence de nombreuses prairies dont des prairies salées qui apportent une richesse floristique et faunistique remarquable à la commune....

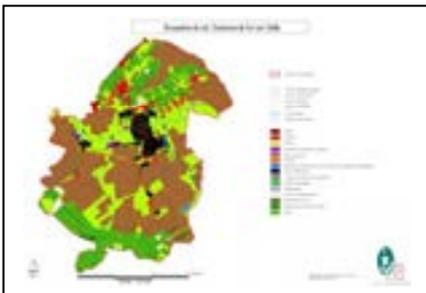
• INTERPRETATIONS CARTOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE :

VIC-SUR-SEILLE DANS LE PARC :
La notion de corridor écologique

L'OCCUPATION DU SOL

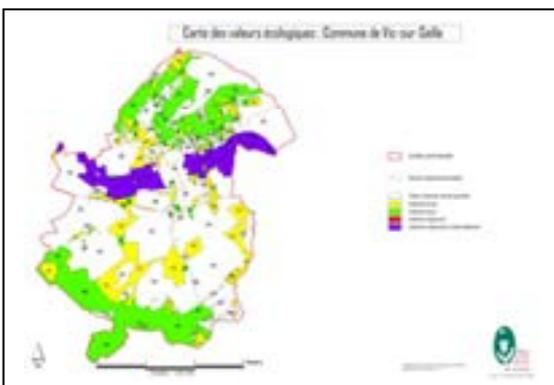
LA TYPOLOGIE DES MILIEUX (inventaires)

**PERIMETRES DE PROTECTION REGLEMENTAIRES
ZNIEFF, NATURA 2000, ...**



Occupation du sol de Vic-sur-Seille

• DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE PROPOSE PAR L'ATAS COMMUNAL



Carte des valeurs écologiques

Etat de la description	Appréciation globale	Statut de conservation de l'habitat	Statut
1 Mélange de prairies L'habitat est très riche	Bien que présentant certains problèmes (habitat fragmenté, certaines prairies salées disparues), cet habitat est très riche en biodiversité et présente un intérêt écologique particulier. Il est donc nécessaire de le protéger et de le restaurer.	Statut de conservation de l'habitat : Bon	Statut : Bon
2 L'habitat est très riche	Bien que présentant certains problèmes (habitat fragmenté, certaines prairies salées disparues), cet habitat est très riche en biodiversité et présente un intérêt écologique particulier. Il est donc nécessaire de le protéger et de le restaurer.	Statut de conservation de l'habitat : Bon	Statut : Bon
3 L'habitat est très riche	Bien que présentant certains problèmes (habitat fragmenté, certaines prairies salées disparues), cet habitat est très riche en biodiversité et présente un intérêt écologique particulier. Il est donc nécessaire de le protéger et de le restaurer.	Statut de conservation de l'habitat : Bon	Statut : Bon

Tableau de synthèse

PRESENTATION DU TERRITOIRE DE Vic-sur-Seille et de ses grandes caractéristiques écologiques

La commune de Vic-sur-Seille se trouve en zone Est du Parc naturel régional de Lorraine. Située dans la vallée de la Seille, Vic-sur-Seille fait partie du Pays du Saulnois

La particularité de Vic-sur-Seille est l'existence sur le territoire communal de près et de sources salées. Deux d'entre eux, Le Pré Léo et La Grange Fouquet, ont la particularité de présenter des sources salées à débits continus.

Concernant les milieux présents sur la commune de Vic-sur-seille on peut compter cinq grands ensembles :

- La vallée de la Seille avec ses prés et sources salés.

Occupée dans sa majorité par des prairies, sa grande particularité est liée aux résurgences d'eau salée. Cela induit la présence d'une faune et d'une flore remarquable, typique des zones salées côtières. La rareté de tels habitats au niveau continental a contribué à la proposition de la majeure partie de la Vallée de la Seille en tant que site Natura 2000. Les espèces se développant dans ces milieux qu'elles soient animales (en majorité des insectes) ou végétales sont adaptées à une salinité importante de l'eau. Cet écosystème possède des caractéristiques écologiques de tout premier ordre, avec un niveau d'intérêt variable selon les secteurs.

Sur le territoire de Vic-sur-Seille, deux zones, le Pré Léo et La Grange Fouquet, se détachent des autres par l'existence de sources salées alimentées en permanence par des remontées d'eaux saumâtres donnant au sol des caractéristiques permettant le développement de la Salicorne de Vic (*Salicornia emerici* Var *Vicensis*) endémique de Vic-sur-Seille, c'est-à-dire que cette plante ne se trouve qu'en ce seul site au monde.

- **Le Pré Léo.** Ce site, géré en partie par le Conservatoire des Sites Lorrains s'étend en majorité sur le territoire de Vic-sur-Seille avec une petite partie située sur la commune de Moyenvic. Intégré au programme Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Général de la Moselle, ce site bénéficie aussi du statut d'Espace Naturel Remarquable régional. Le Pré Léo est également rattaché à la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) des Sources et Prairies salées de la Vallée de la Seille. Enfin, ce site fait partie de ceux proposés pour inscription au réseau Natura 2000. Un des intérêts majeurs du Pré Léo est qu'il s'agit d'un des deux seuls secteurs à Salicorne de Vic connus. Mais ce n'est pas là la seule espèce remarquable du site. Pour ce qui concerne la Flore, nous pouvons également citer le Troscart maritime (*Triglochin maritimum*) ou encore Le Jonc des chaisiers glauque (*Schoenoplectus tabernaemontani*). Pour la faune, c'est le Courlis cendré (*Numenius arquata*) ou encore le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) qui s'y rencontrent.



Le Courlis cendré - PnrL



Le Troscart maritime - PnrL

- **La Grange Fouquet.** Tout comme le Pré Léo, ce site bénéficie de nombreux statuts reconnaissant sa valeur internationale. La Grange Fouquet présente l'une des plus belles mares salées de la région. C'est sur ce site que se trouve la plus importante zone à Salicorne de Vic répertoriée. En plus de cette espèce, l'Aster maritime (*Aster tripolium*) ainsi que la rare Renoncule de Baudot (*Ranunculus baudotii*) y ont été référencées.



L'Aster maritime – M. Saint-Pé

- **Les forêts.** Dans sa grande majorité, le milieu forestier présent sur le ban communal appartient à des propriétaires privés, il n'est donc pas géré par l'ONF. En ce qui concerne la forêt communale de Vic-sur-Seille à proprement parlée, elle ne couvre que 27 ha. Elle est divisée en deux parties : le canton du Charme attenant à la forêt domaniale de Bezange-la-grande au Sud de la commune sur une superficie de 5 ha et le canton des Noires Montagnes au Nord avec une surface de 22 ha. La tempête de 1999 a causé de lourds dommages à cette forêt qui était alors constituée essentiellement de résineux dont le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) et le Pin noir (*Pinus nigra*). Aujourd'hui, la forêt est en pleine transformation. En effet, l'objectif de l'ONF est d'avoir à terme une forêt dont les essences dominantes seront le Chêne (*Quercus sp*) pour le canton du Charme et, pour ce qui concerne les Noires Montagnes, le Hêtre (*Fagus sylvatica*) qui était l'essence naturellement dominante avant l'utilisation de cette partie de la forêt par l'homme.

Concernant les espèces arbustives et herbacées, on peut noter la présence de Bois-gentil (*Daphne mezereum*) aussi connu sous le nom de Bois-joli ainsi qu'une population importante de Jonquille (*Narcissus pseudonarcissus*), rare en plaine. Enfin, on peut également citer la Scille à deux feuilles (*Scilla bifolia*) petite espèce de nos forêts dont la fleur est d'une belle couleur bleue intense au début du printemps. Dans les zones de régénération, il est également possible d'observer la silhouette humaine des fleurs de l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*)

La faune n'est pas en reste dans ces milieux. En effet certaines espèces remarquables comme le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ou le Gobe-mouche à collier (*Ficedula albicollis*) peuvent y être rencontrées.



Forêt de Bezange-la-Grande – A. Hertz



Le Sonneur à ventre jaune – I. Henry



L'Orchis Pourpre – A. Hertz

La forêt est le milieu de vie de nombreuses espèces qui trouvent refuge dans un arbre mort, dans une mare, ou dans un tas de feuilles.

- Les prairies et les vergers

- **Les prairies.** Bien représentées sur la commune, on peut distinguer trois grands ensembles de prairies sur le ban communal :
 - Les prairies de la Vallée de la Seille (qui ont été mentionnées précédemment).
 - Un ensemble de prairies de faibles dimensions situées au Nord de la commune sur versant. Ces dernières sont particulièrement intéressantes de part leur exposition plein sud. On peut notamment y rencontrer un grand nombre d'orchidées telle l'Ophrys bourdon (*Orphrys fuciflora*), l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), ou encore l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*). Ces prairies sont également le refuge de nombreuses espèces animales comme le Lézard vivipare (*Lacerta vivipara*) ou bien le papillon appelé le Grand mars changeant (*Apatura iris*) que l'on retrouve surtout sur les parcelles aux abords de boisement.
 - Les prairies de taille importante situées sur le plateau au Sud. Il s'agit ici de prairies présentant pour la plupart un intérêt local et qui sont souvent regroupées et entourées de cultures.



Les Prairies mésophiles de Vic-sur-Seille
– A. Hertz



L'Ophrys bourdon – A. Hertz



Le Grand Mars changeant- T. Lorich

- **Les vergers.** Tout comme pour les prairies, les vergers situés sur les versant exposés au Sud, présentent leur lot d'orchidées comme l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*). Pour ce qui concerne le reste de la végétation herbacée, on retrouve sur ces milieux une végétation proche de celle des prairies avec la présence de la Grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*), du Bouton d'or (*Ranunculus acris*), ou encore du Mélampyre des champs (*Melampyrum arvense*). Les vergers présentent aussi une avifaune importante, les arbres servant de perchoir pour certains oiseaux en chasse ou de nichoir pour d'autres. On peut citer deux espèces très caractéristiques de ces milieux que sont le Rouge queue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) et le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*). Les effectifs de ces deux espèces sont actuellement en forte régression du fait de la disparition de leur milieu de vie.



La Grande marguerite – A. Hertz

- **La ville et sa périphérie.** La commune de Vic-sur-Seille présente un patrimoine culturel important que colonise maintenant toute une faune intéressante. On y trouve notamment l'ancien château des évêques de Metz qui peut représenter un refuge pour les chauves-souris et certains rapaces nocturnes. De plus, une mare s'est créée dans les anciennes douves du château. Cette dernière représente un milieu d'accueil pour les amphibiens.



Ville de Vic-sur-Seille – A. Hertz



Mare des douves du Château des évêques – A. Hertz

Les cultures sont très présentes sur le ban communal. Du fait des pratiques agricoles, ces milieux sont souvent très pauvres en espèces animales et végétales.



Les cultures de Vic-sur-Seille – A. Hertz

Du fait de la coexistence de ces structures différentes, mais complémentaires, abritant de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines sont protégées, la commune de Vic-sur-Seille présente un grand intérêt écologique.

Aussi, la gestion du patrimoine naturel de la commune passe par la conservation des espèces remarquables, en particulier par la préservation des dernières et uniques stations de Salicorne de Vic. Mais la conservation de la biodiversité locale passe aussi par la préservation des haies, des petits boisements au niveau des terres cultivées et des vergers traditionnels qui représentent des zones refuges notamment pour les oiseaux pouvant s'y reposer et s'y percher en sécurité mais aussi pour les petits mammifères. Des actions, comme la réimplantation de haies en limite de parcelles, permettraient la mise en valeur de l'espace agricole communal par son impact positif sur la biodiversité et sur le paysage. De plus, ces dernières par leur effet brise-vent peuvent jouer un rôle de protection des cultures lors des périodes de vent violent. Enfin, la réimplantation de haies est une opération qui peut rentrer dans le programme de renaturation mené par le Parc naturel régional de Lorraine.

Vic-sur-Seille dans le Parc naturel régional de Lorraine

La notion de corridor écologique

Cette carte illustre la notion de **corridor écologique** ou réseau écologique, qui prend en compte les déplacements des espèces animales, et qui est essentielle pour appréhender les aspects environnementaux d'un territoire.

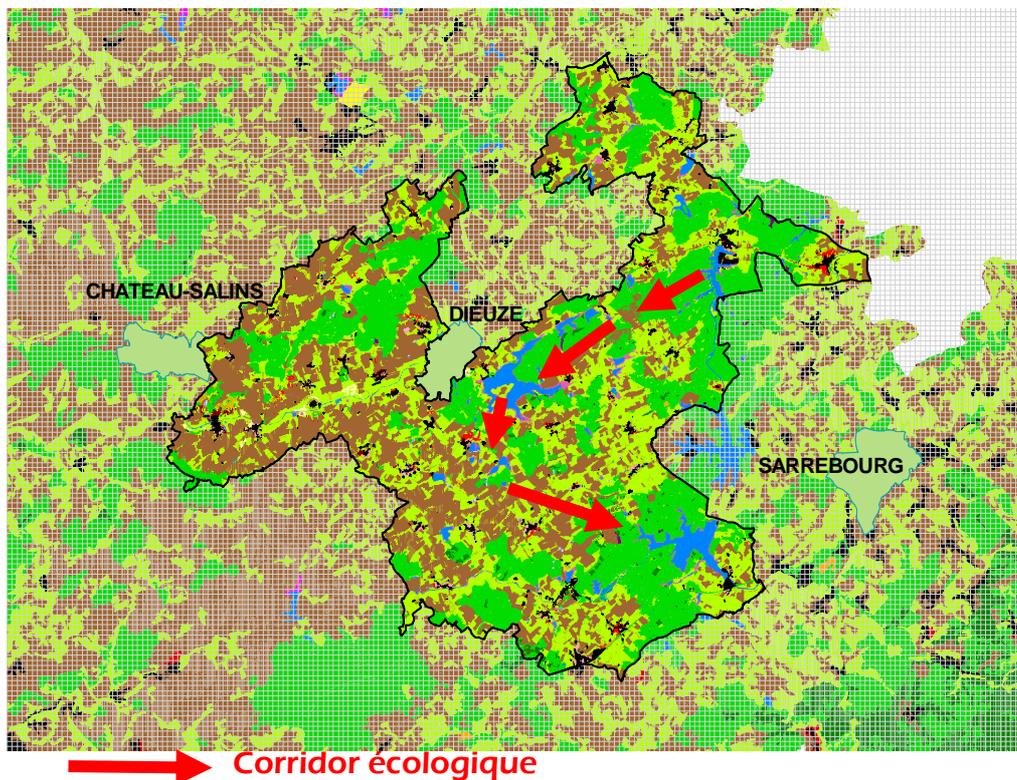
Dans la nature, **chaque espèce animale se déplace** soit de façon journalière dans un espace limité, soit de façon plus ponctuelle pour la reproduction, la nutrition ou la migration. Ces déplacements sont variables en fonction des besoins de l'espèce et de ses capacités locomotrices.

La multiplication d'infrastructures types autoroute, LGV, ... crée des obstacles à ces déplacements, les prendre en compte est donc essentiel dans toute démarche entraînant une modification du territoire.

Exemple :

Le pays des étangs abrite de nombreuses zones humides. Beaucoup d'oiseaux fréquentent ces étangs en hiver comme en été. Ils trouvent ici des sites de reproduction, des sites d'alimentation,...

Le mode de vie de beaucoup d'oiseaux d'eau nécessite la présence de plusieurs étangs dans un même secteur pour répondre à leurs besoins (nourriture, halte migratoire, reproduction, ...). Pour cela des connexions entre les étangs sont essentielles à leur survie, on dit qu'il existe un couloir entre ces milieux qui est aussi appelé : **corridor écologique**.

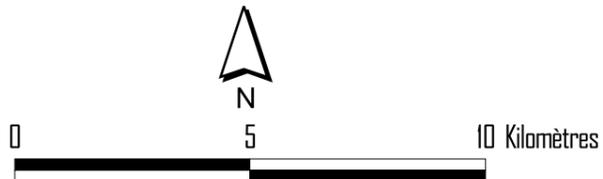
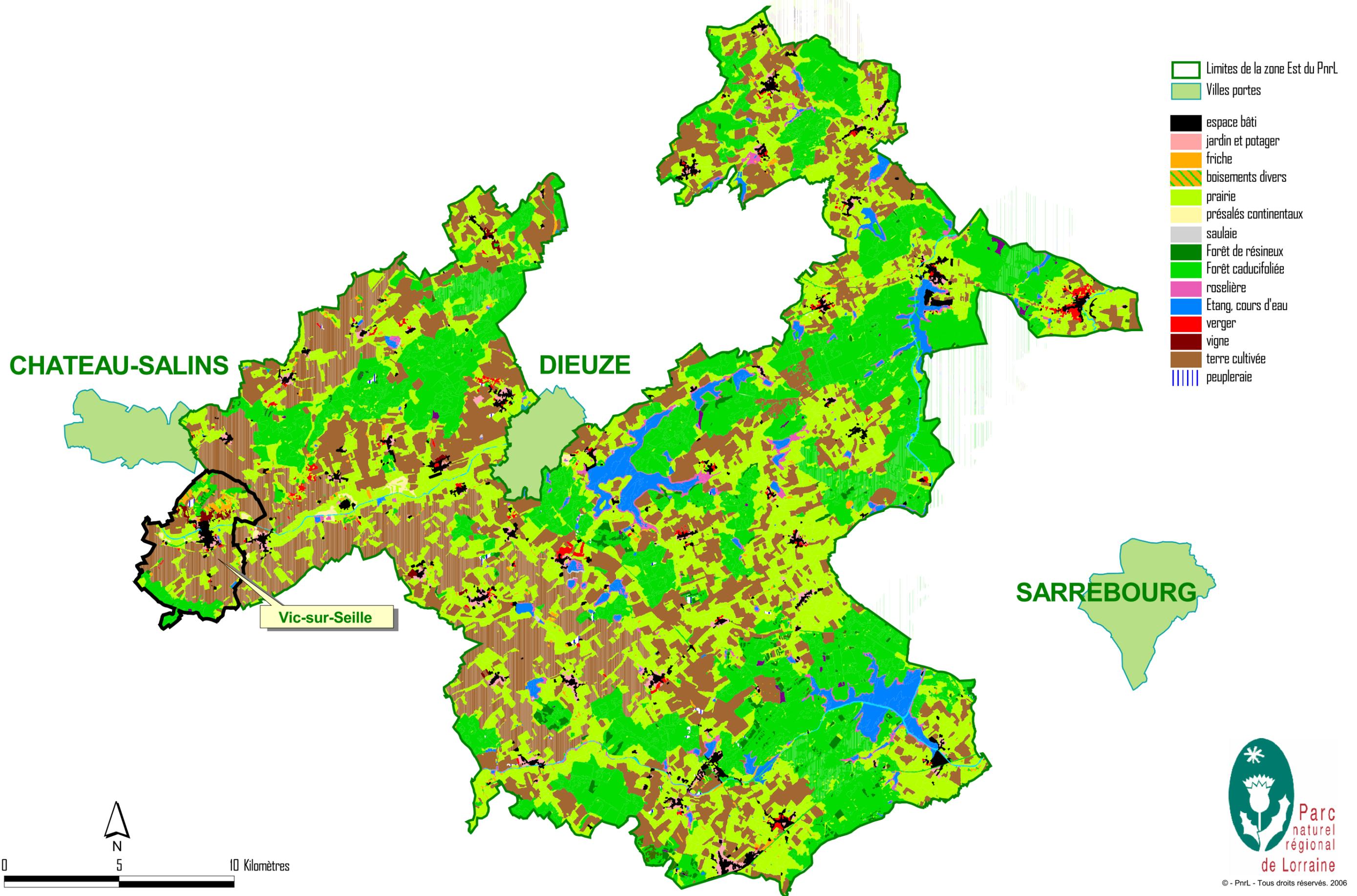


Comme l'illustre cet exemple, les connexions entre les milieux sont essentielles. Cette carte permettra de vous aider à appréhender cette notion.

Les corridors écologiques peuvent être appréhendés à différentes échelles. Ils seront explicités à l'échelle de la commune de Vic-sur-Seille dans les cartes suivantes.

Occupation du sol de l'ensemble de la zone Est du PnrL

Résultats issus de l'interprétation d'images satellites SPOT IV 1999



Lecture de l'occupation du sol de Vic-sur-Seille

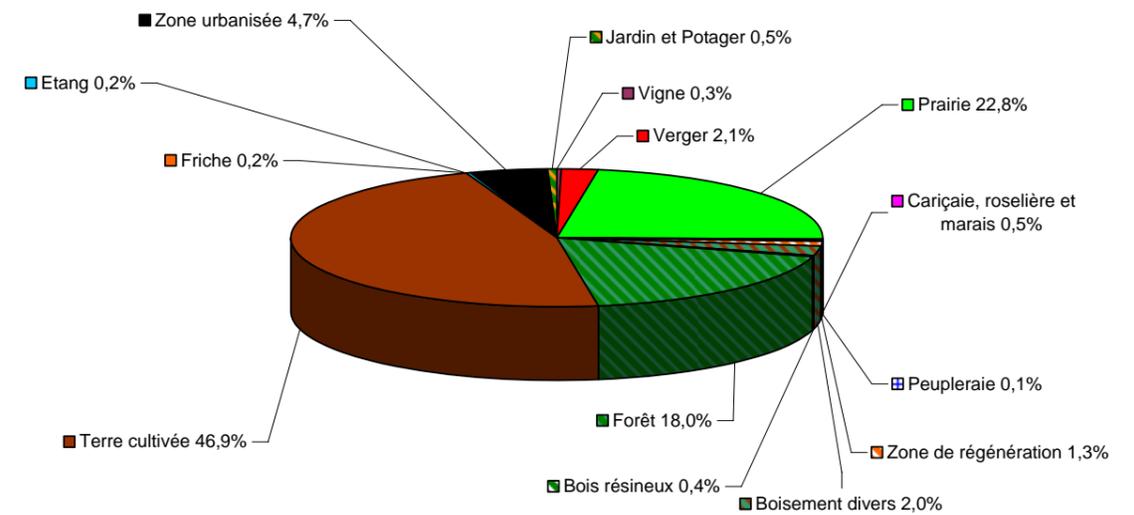
Cette carte d'occupation du sol est essentielle pour bien comprendre son territoire et ses enjeux. Elle est très utile notamment lors de la réalisation du rapport de présentation du document d'urbanisme de la commune.

La lecture de cette carte nous apporte les informations suivantes :

Ce sont les milieux agricoles les plus représentés sur la commune. Ils sont composés principalement de cultures (47% du territoire) mais aussi de prairies qui occupent 23% du territoire communal.

D'autre part, la surface forestière est non négligeable, elle est localisée sur la périphérie du ban communal et occupe environ 18% de la surface du territoire. La ville est quant à elle située au centre de la commune et présente dans sa périphérie de nombreux jardins et vergers.

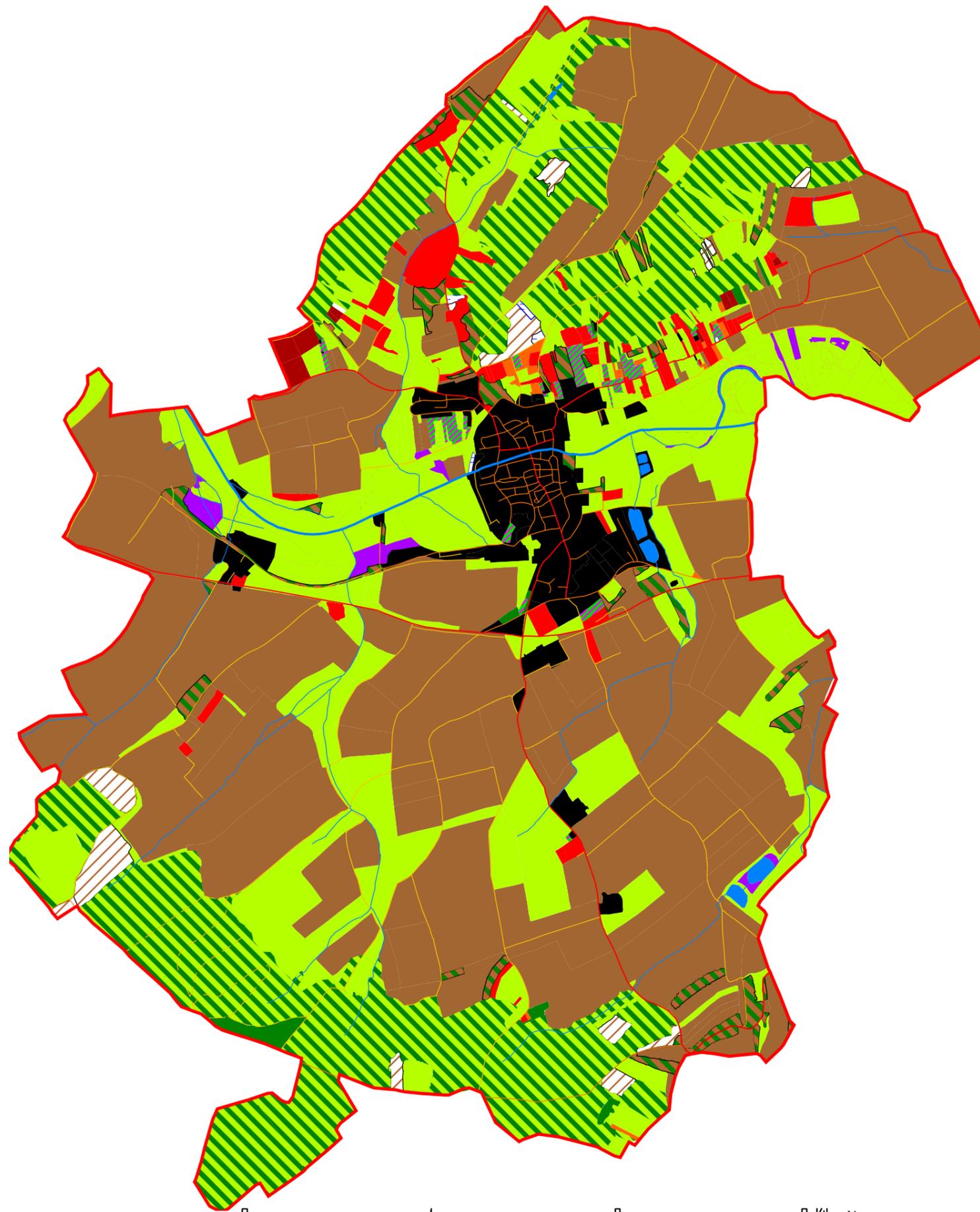
Occupation du sol de Vic-sur-Seille en 2006



D'après l'occupation du sol, la commune de Vic-sur-Seille présente une nette dominance agricole. Elle peut être scindée en quatre entités :

- Au Nord de la Seille, une zone sur versant comprenant en majorité une zone forestière ainsi qu'une mosaïque de prairies, vergers, jardins et potagers.
- Au sud de la Seille un zone à dominance fortement agricole avec la majorité des terres cultivées et la forêt de Bezange-la-Grande
- La Seille et les près salés qui l'entourent.
- Et enfin la ville "posée" sur la Seille

Occupation du sol : Commune de Vic-sur-Seille



-  Limite communale
-  Route départementale
-  Route communale
-  Laie et chemin
-  Layon et sentier
-  Cours d'eau
-  Ruisseau et fossé
-  Vigne
-  Verger
-  Prairie
-  Cariçaie, roselière et marais
-  Terre cultivée
-  Friche
-  Etang (y compris zones envasées et végétation aquatique)
-  Zone urbanisée
-  Lagune / Réservoir industriel
-  Jardin et potager
-  Peupleraie
-  Zone de régénération
-  Boisement divers
-  Bosquet de résineux isolés
-  Forêt



Echelle : 1/25 000

Réalisation mission SIG-Atlas communal
Logiciel SIG ArcView 3.3



Lecture de la carte de typologie des milieux

Cette carte appelée **typologie des milieux** complète celle de l'occupation des sols. Elle apporte de l'information supplémentaire comme :

- **Les structures végétales** (haies, arbres isolés, alignement le long des cours d'eau,...). Les plus intéressantes des points de vue environnemental ou paysager pourront être préservées via un classement en « éléments remarquables du paysage ». Ce classement n'a pas de conséquences sur l'entretien des arbres. Tous les travaux sur ces éléments de paysage sont alors soumis à une autorisation pour « installations et travaux divers (ITD) » délivrée par le maire ou l'état (L442-2 du CU). Cette disposition est possible avec ou sans document d'urbanisme.



Haie sur la commune de Zommange

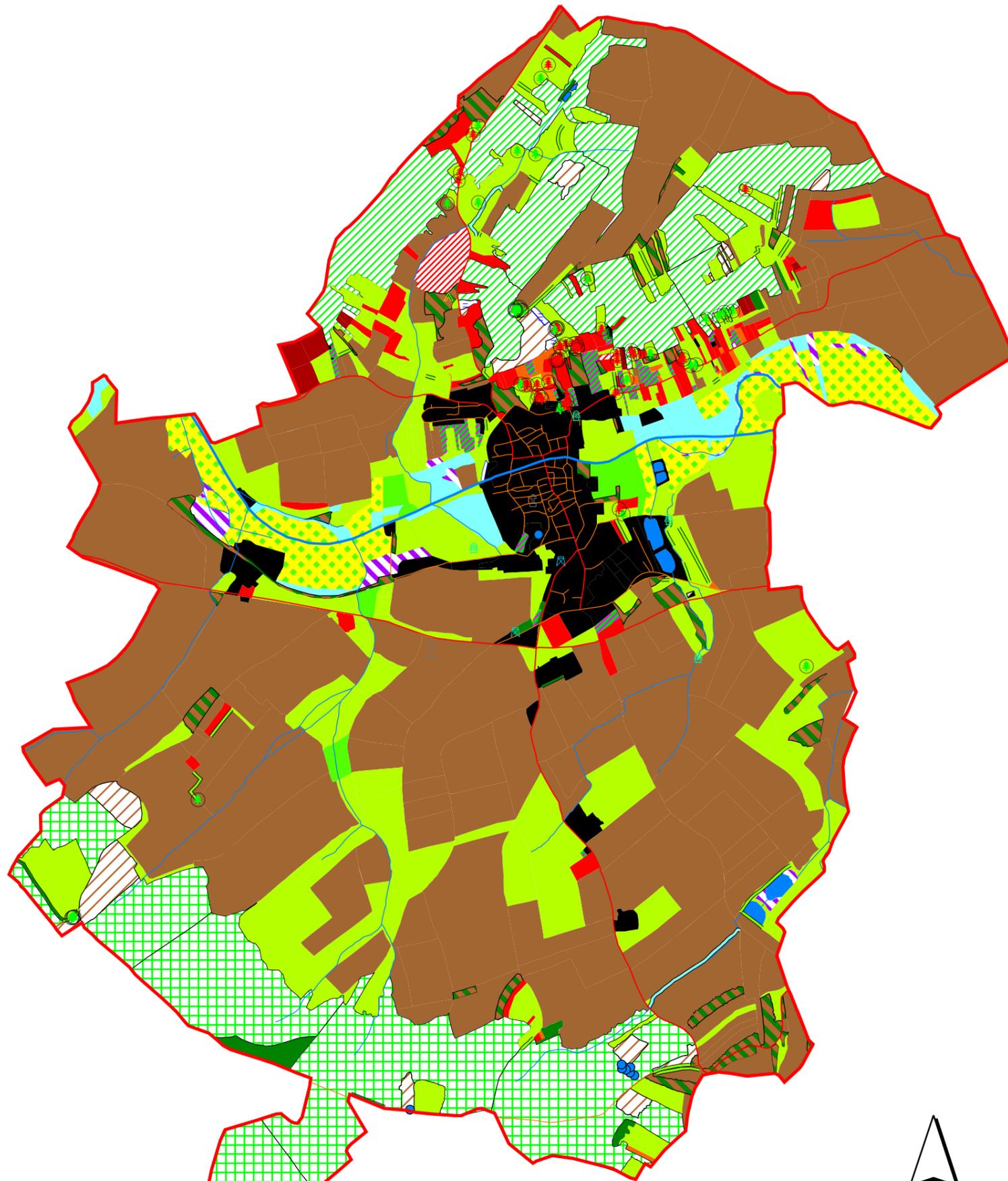
- **L'humidité des prairies**. Cette information est importante car cette caractéristique est souvent corrélée avec la qualité et la rareté de la flore rencontrée. En effet, les zones humides sont en forte régression au niveau national, la cause principale est l'intensification des pratiques agricoles et le recours souvent systématique au drainage. Ces milieux renferment une flore très particulière qui, par conséquent, décline elle aussi.
- **La présence de mares** en prairie ou en forêt. Comme pour le niveau hydrique des prairies ces milieux sont en danger ainsi que la faune et la flore qui y sont associées. Sur sollicitation des propriétaires, le Parc naturel régional de Lorraine a mis en place un programme de conseil (emplacement des haies, essences à choisir,...) et d'aide en matière de renaturation qui peut s'appliquer tant au niveau des mares que des haies.



Création d'une mare dans le cadre du programme renaturation

Contacts Parc
Service environnement :
03.83.84.25.10

Typologie des milieux : Commune de Vic-sur-Seille



 Limite communale

-  Vigne
-  Terre cultivée
-  Friche
-  Etang
-  Zone urbanisée
-  Lagune / Réservoir industriel
-  Jardin et potager
-  Verger traditionnel
-  Verger intensif
-  Zone de régénération
-  Boisement divers
-  Bosquet de résineux isolé
-  Forêt mixte de plateau
-  Forêt mixte de versant / mi-pente

-  Prairie très humide
-  Prairie humide
-  Prairie peu humide
-  Prairie très humide salée
-  Prairie humide moyennement salée
-  Roselière
-  Peupleraie

-  Route départementale
-  Route communale
-  Cours d'eau
-  Ruisseau et fossé
-  Haie
-  Alignement de conifères
-  Alignement de fruitiers
-  Alignement d'arbres le long des cours d'eau

-  Bunker / Ouvrages militaires
-  Fort / Château
-  Eglise
-  Fontaine / Source
-  Mare
-  Station de pompage, réservoir, château d'eau
-  Arbres isolés - Feuillus
-  Arbres isolés - Résineux
-  Arbres isolés - Fruitiers

0 1 2 3 Kilomètres

Echelle : 1/25 000



Réalisation mission SIG-Atlas communal
Logiciel SIG ArcView 3.3



Lecture de la carte des périmètres et zones d'inventaires

Cette carte illustre tous les périmètres réglementaires concernant les milieux naturels qui existent sur votre commune.

La mise en place de ces périmètres est née de différents besoins en matière de protection des milieux naturels, chaque périmètre est soumis à une réglementation qui lui est propre.

En quelques mots :

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique

- *Naissance* : 1982 initié par le Ministère de l'Environnement
- *Définition* : Localisation et description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier.
- *Régime juridique* : Aucune protection réglementaire.

NATURA 2000 : Réseau de sites naturels

- *Naissance* : 1979 et 1992
- *Définition* : Ensemble de sites naturels, à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.
- *Régime juridique* : application des directives européennes "**Oiseaux**" et "**Habitats**".

RAMSAR : Convention sur les zones humides

- *Naissance* : 1971-Traité intergouvernemental, 1986-Adhésion de la France
- *Définition* : Zone Humide où est mise en évidence la nécessité de maintenir et de préserver les caractéristiques écologiques et les richesses, par une utilisation rationnelle des ressources.
- *Régime juridique* : c'est un label de reconnaissance international, et non une protection réglementaire ou une mesure contraignante.

ENS : Espaces Naturels Sensibles

- *Naissance* : 1995
- *Définition* : Périmètre sur lequel le département met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public
- *Régime juridique* : Articles L. 142-1 à L. 142-13 et R. 142-1 à R. 142-19 du code de l'urbanisme ; Circulaire n° 95-62 du 28 juillet 1995 relative aux recettes et emplois de la taxe départementale des espaces naturels sensibles.

ENR : Espaces Naturels Remarquables

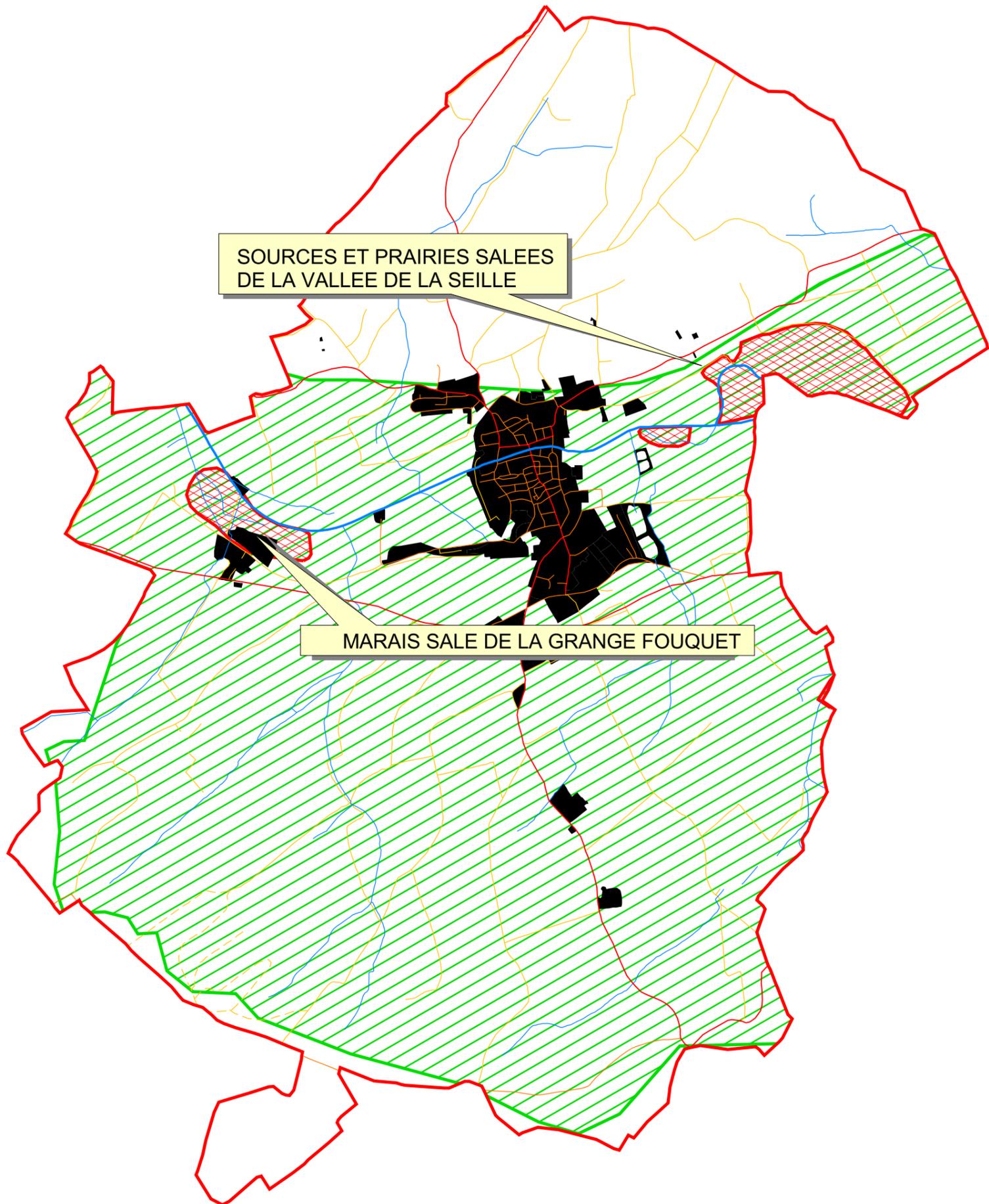
- *Naissance* : 1999
- *Définition* : Site pour lequel une fiche descriptive est réalisée de façon à mettre à disposition des acteurs les informations relatives au patrimoine naturel du site.
- *Régime juridique* : Aucune protection réglementaire

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

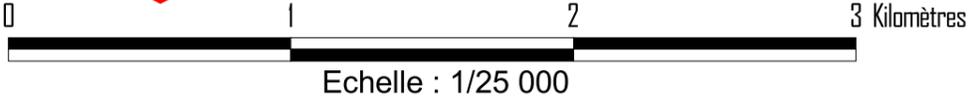
- *Naissance* : 1976
- *Définition* : Préserver des biotopes ou toutes autres formations naturelles nécessaires à la survie d'espèces protégées. Protéger des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique.
- *Régime juridique* : article L211-2, R211-12, R211-14 du Code Rural

Le détail des périmètres concernant votre commune est précisé dans une fiche en annexe

Périmètres ZNIEFF : Commune de Vic-sur-Seille



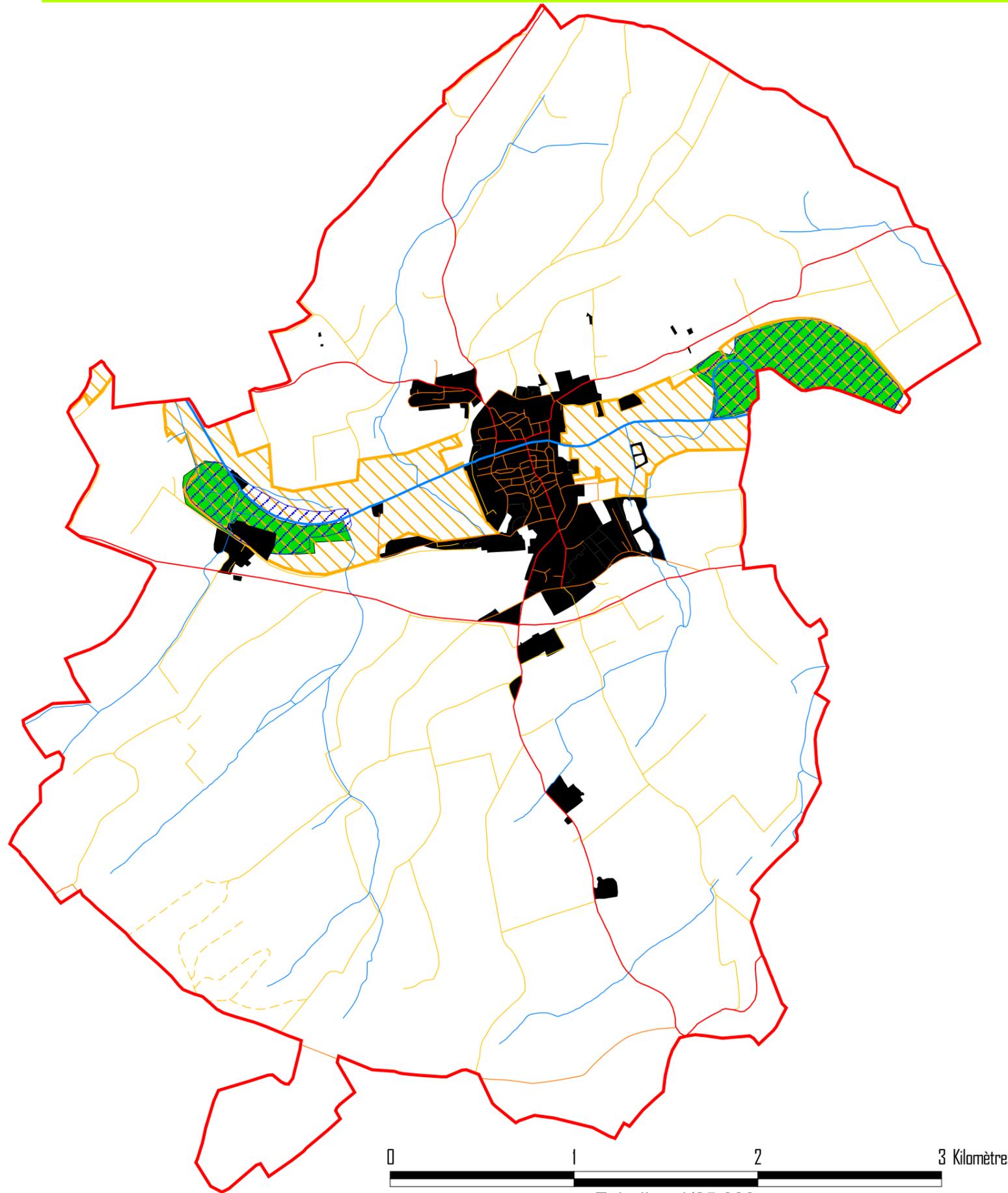
- Limite communale
- Route départementale
- Route communale
- Laie et chemin
- Layon et sentier
- Cours d'eau
- Ruisseau et fossé
- Zone urbanisée
- Znieff de type I
- Znieff de type II



Réalisation mission SIG-Atlas communal
Logiciel SIG ArcView 3.3



Périmètres Natura 2000, Espace Naturel Remarquable et Espace Naturel Sensible : Commune de Vic-sur-Seille



-  Limite communale
-  Zone urbanisée
-  Route départementale
-  Route communale
-  Laie et chemin
-  Layon et sentier
-  Cours d'eau
-  Ruisseau et fossé
-  Espace Naturel Sensible
-  Site Natura 2000 "Vallée de la Seille"
-  Espace Naturel Remarquable

0 1 2 3 Kilomètres
Echelle : 1/25 000



Réalisation mission SIG-Atlas communal
Logiciel SIG ArcView 3.3



Lecture de la carte des valeurs écologiques

La carte des valeurs écologiques couplée au tableau de synthèse représente le diagnostic écologique de la commune.

En effet, l'analyse des inventaires floristiques et faunistiques combinée à celle des cartographies a permis de caractériser plusieurs « zones » d'intérêts variables sur votre ban communal. Pour chaque « zone », une description sommaire du patrimoine écologique présent et une description des potentialités du milieu est réalisée.

La somme de ces informations a permis d'affecter un intérêt écologique s'échelonnant de faible à internationale à chacune des zones.

Pour vous faciliter la lecture de ces documents une notice de lecture est présentée ci contre.

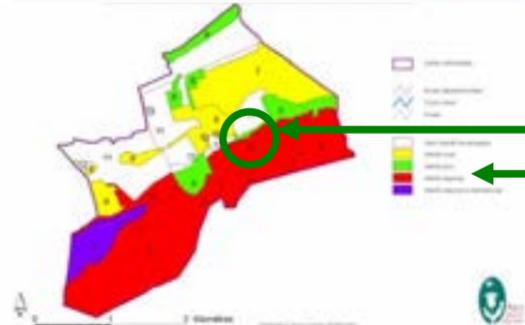
Cette carte vous sera essentielle pour connaître les enjeux écologiques existants sur votre commune. Elle vous permettra :

- D'avoir une vision globale de la qualité écologiques des milieux composants votre territoire.
- D'avoir en votre possession de nombreux éléments en amont de l'élaboration d'un document d'urbanisme sur votre commune.
- D'initier des actions de gestions, de restauration ou de conservation écologique sur des terrains communaux ou privé.

Le Tableau de Synthèse

La Carte de Synthèse
=
Carte des Valeurs écologiques

4	<p>Les zones à haute valeur écologique sont celles qui sont les plus riches en biodiversité et qui sont les plus sensibles aux perturbations humaines. Elles sont donc les plus précieuses et les plus vulnérables. Elles sont donc les plus à protéger et les plus à restaurer. Elles sont donc les plus à valoriser et les plus à promouvoir.</p>	Haute	
5	<p>Les zones à moyenne valeur écologique sont celles qui sont riches en biodiversité et qui sont sensibles aux perturbations humaines. Elles sont donc à protéger et à restaurer. Elles sont donc à valoriser et à promouvoir.</p>	Moyenne	



Code couleur de la Valeur d'intérêt écologique

NOTICE DE LECTURE DU TABLEAU DE SYNTHÈSE DES VALEURS ÉCOLOGIQUES

Les tableaux de synthèse comportent 4 colonnes et se lisent avec la carte des valeurs écologiques en vis à vis. *De la gauche vers la droite on a :*

Le lieu-dit et le type de milieu : cette colonne comporte les noms propres des lieux-dits avec leur numéro correspondant représenté sur la carte et le type de milieu rencontré.

Le patrimoine naturel : cette deuxième colonne donne une description détaillée du type de milieu rencontré, avec un certain nombre de caractéristiques telles que les espèces remarquables (faune et flore) repérées lors des inventaires de terrain ainsi que leur niveau de protection. C'est principalement cette colonne qui va définir la valeur de l'intérêt écologique de la zone concernée.

Les qualités fonctionnelles et potentialités du milieu : cette colonne complète la précédente et tient compte de l'environnement de la zone mais également du contexte global dans lequel elle s'insère. Les inventaires sont effectués de manière ponctuelle et par échantillonnage représentatif, mais il est fort probable que le milieu contienne d'autres ressources naturelles caractéristiques qui pourraient être inventoriées à un autre moment de l'année ou sur une autre partie de la zone concernée. Par conséquent, on tient compte des potentialités du milieu dans l'attribution de son intérêt écologique final. Par ailleurs, c'est également à ce niveau que seront signalées ou proposés toutes indications concernant la gestion et la protection future de ce secteur.

L'intérêt écologique : cette dernière colonne donne une valeur écologique à la zone concernée en fonction des caractéristiques et qualités du milieu présentées dans les deux colonnes précédentes. Ainsi, on distingue 5 types de valeurs écologiques pour l'Atlas communal relatifs à nos connaissances actuelles sur la faune et la flore du territoire Parc. Cette liste pouvant bien entendu être évolutive.

Sans intérêt remarquable (en blanc) : ce sont des zones qui ne présentent qu'un faible intérêt écologique soit parce que les espèces qui y sont rencontrées sont communes et bien répandues, soit que la zone représente un écosystème pauvre ou dégradé ainsi qu'une biodiversité associée faible (culture intensive, peupleraie...)

Intérêt Local (en jaune) : ce sont des milieux comprenant des espèces dites intéressantes au niveau local et caractérisant un milieu déterminé (ex : prairie à colchiques ...). Ces espèces ne sont pas rares mais cependant assez peu communes, d'où leur intérêt.

Intérêt Parc (en vert) : ce sont des espèces ou des milieux assez peu représentés sur le territoire du Parc par rapport au niveau de protection régional ou national. Leur rareté leur confère donc un intérêt patrimonial particulier et propre au Parc naturel régional de Lorraine (ex : prairie humide à orchidées).

Intérêt Régional (en rouge) : ce sont des milieux où l'on a noté la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables à l'échelon régional (ex : vallons froids forestiers).

Intérêt National ou International (en violet) : ce sont des espèces et/ou des milieux soit très rares soit en voie de disparition au niveau national voire international (ex : mares salées, prairie à courlis cendré ...).

Tableau de synthèse de Vic-sur-Seille

Lieu-dit	Patrimoine naturel	Qualités fonctionnelles et Potentialités du milieu	Intérêt
<p style="text-align: center;">1</p> <p>Sources salées à Salicornes</p> <p>Le Pré Léo La Grange Fouquet</p>	<p>Bien que présentant souvent des populations végétales comprenant uniquement de la Salicorne (<i>Salicornia brachystichya</i>), la rareté de cette dernière, et celle du milieu qui l'héberge (au niveau continental) donne déjà à ces sites tout leur intérêt. On y rencontre la très rare Salicorne de Vic (<i>Salicornia emercii</i> var <i>vicensis</i>), espèce endémique de Vic-sur-Seille et donc connue à ce jour uniquement dans cette commune.</p>	<p>Ces sources sont dans un bon état de conservation. De plus deux d'entre elles présentent la particularité d'être alimentées en permanence par de l'eau salée ce qui y permet le maintien de la Salicorne de Vic.</p> <p>En terme de gestion, il faut éviter les stagnations d'eau de pluie au niveau des zone de source afin d'éviter de diluer la salinité ce qui entraînerait un déclin de la Salicorne de Vic.</p> <p>Le Pré Léo fait en partie l'objet d'une gestion conservatoire par le Conservatoire des Sites Lorrains.</p> <p>Ces deux sites s'inscrivent dans le périmètre Natura 2000 "Vallée de la Seille" et ont aussi les statuts de : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Espace Naturel Sensible (ENS) et Espace Naturel Remarquable (ENR)</p> <p>Cf. Fiche : "Les Mares Salées", "La Directive Habitat", "Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique", "Espaces Naturels Remarquables de Lorraine."</p>	<p>International</p>

<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Les Prés Salées de la Vallée de la Seille</p>	<p>Au niveau de la flore, ces zones, en plus de la présence de la Salicorne (<i>Salicornia brachystichya</i>), sont l'habitat de plusieurs espèces protégées au niveau régional dont : La Renoncule de Baudot (<i>Ranunculus baudotii</i>), Le Jonc des chaisiers glauque (<i>Schonoplectus tabernaemontani</i>), le Samole de Valérand (<i>Samolus valerandii</i>) ou encore le Troscart maritime (<i>Triglochin maritimum</i>). On peut également y citer la présence d'une autre espèce rare en Lorraine : le Jonc de Gérard. Du point de vue faunistique, on peut noter la présence de L'Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>), libellule appréciant les points d'eau permanents, fossés et petits cours d'eau. Cette espèce figure en annexe II de la directive habitat et est protégée au niveau national</p>	<p>Remarquable de par son originalité au niveau continental, ce site comme le précédent est inscrit dans le périmètre Natura 2000 "Vallée de la Seille". Les deux menaces les plus importantes pouvant peser sur ces milieux sont :</p> <p>Des perturbations hydrauliques entraînant des modifications au niveau des résurgences salines et donc une perte de salinité causant la disparition des espèces inféodées à ce type de milieu.</p> <p>Un envahissement par la Roselière qui entraînerait un appauvrissement des cortèges floristiques.</p> <p>Cf. Fiches : "L'Agrion de Mercure"</p>	<p>National à International</p>
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Ancienne carrière de Gypse En Bezémont</p>	<p>Dans cette ancienne carrière de gypse 5 espèces de chauves-souris ont été découvertes cet hiver. Parmi elles, le Petit rhinolophe, espèce très rare en Lorraine et menacé d'extinction et le Vespertillon de Beschtein, toutes deux sont protégées au niveau national et européen.</p>	<p>Afin de préserver le site et sa richesse biologique, une sécurisation de cette zone devra être envisagée.</p>	

<p>4</p> <p>Ensemble de prairies non salées très humides à peu humides de la Vallée de la Seille</p>	<p>Ces prairies sont l'habitat du Céraiste douteux (<i>Cerastium anomalum</i>) espèce protégée en Lorraine capable de se développer sur les prés salés. Mais une flore caractéristique plus commune regroupant l'Angélique des bois, le Cirse maraîcher, la Guimauve officinale ou encore la Reine des prés s'y développe.</p> <p>De plus, la présence de la Bouvière (<i>Rhedeus sericeus</i>), Poisson figurant sur l'annexe II de la directive habitat, a été signalée dans la Seille au niveau de ces prairies.</p> <p>Enfin, la présence de quelques petites roselières ainsi que de petits boisements peuvent représenter des zones refuges ou de nidification pour l'avifaune. On peut citer le Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ou encore le Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>) dont les effectifs chutent en France du fait de la disparition des prairies de fauche. Ces deux espèces sont protégées au niveau national. Ces zones sont également un refuge pour les petits mammifères.</p>	<p>La raréfaction des habitats de type prairies humides et moyennement humides souligne leur intérêt lorsqu'ils sont retrouvés sur le territoire.</p> <p>Ces milieux non halophiles parmi les zones salées jouent un rôle de protection par rapport aux zones remarquables.</p> <p>De plus, ces prairies, souvent inondables peuvent jouer un rôle important lors de forte précipitations afin d'éviter des inondations trop marquées. C'est pourquoi il est important de les préserver, ainsi que les boisements et les roselières qui s'y trouvent pour conserver leur rôle de tampon pour la régulation.</p> <p>Cf. Fiches : “Les Prairies Naturelles”, “Le Busard des Roseaux”. “Le Tarier des Prés”</p>	<p>National à International</p>
<p>5</p> <p>Prairies moyennement humides et cours d'eau</p> <p>L'Etang Le Grand Parc</p>	<p>On peut y noter la présence de deux espèces assez rare en Lorraine qui sont L'Orchis de Mai et La Laîche faux-panic. Ces deux espèces sont dites oligotrophes ce qui indique que ces prairies sont peu amendées. A souligner également la présence de la Laîche velue ainsi que, dans les fossés, l'Iris jaune.</p> <p>Les petits cours d'eau ainsi que les fossés qui bordent ces prairies hébergent de nombreuses libellules.</p>	<p>Ce type prairial tout comme les prairies humides se fait de plus en plus rare.</p> <p>La présence de l'Orchis de Mai indique une pratique agricole extensive. Ce genre de pratique est à poursuivre pour garantir la pérennité de ces espèces remarquables.</p> <p>De plus, la parcelle située au niveau du Grand Parc se trouve entre les zones salées et la Route Départementale 38 ainsi qu'une zone de terres cultivées. Elle représente donc une zone tampon essentiellement pour la préservation des prairies salées.</p> <p>Cf. Fiches : “Les Libellules de Lorraines”</p>	<p>Parc</p>

<p>6 Prairies et Vergers à Orchidées</p> <p>Copémont Les Faluchamps Les Rouges Terres</p>	<p>On y rencontre l'Orchis bouc, l'Orchis pyramidal, l'Ophrys abeille l'Ophrys bourdon ou encore la Platanthère verdâtre. Le reste du cortège floristique est typique des prairies peu humides, on peut toutefois noter la présence du Bleuet.</p> <p>Au niveau de la faune, on peut signaler la présence du Petit Sylvain qui se rencontre souvent sur les prairies bordées de boisements, la Grande sauterelle verte, Le Lézard vivipare (<i>Lacerta vivipara</i>) protégé au niveau national ou encore le Lièvre commun d'Europe.</p>	<p>C'est leur localisation qui donne à ces prairies et vergers leur intérêt. En effet, disposés sur versant exposé au Sud, ces deux milieux possèdent des conditions écologiques idéales pour le développement de nombreuses orchidées que l'on retrouve généralement sur pelouses calcaires.</p> <p>La menace la plus forte qui règne sur ces milieux est l'enfrichement. L'arrêt des pratiques actuelles y entraînerait leur fermeture par reboisement et donc la perte de ce cortège végétal.</p> <p>Cf. Fiches : "Les Orchidées de Lorraines", "Le Verger Traditionnel"</p>	<p>Parc</p>
<p>7</p> <p>Espaces bâtis</p> <p>Mare des Doves et Ancien Château des Evêques de Metz</p>	<p>Plusieurs espèces d'amphibiens sont signalées dans la mare qui s'est créée dans les douves du château comme la Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>) ou encore le Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>) protégées en France.</p> <p>Quand à la partie non habitée du château, de nombreux Lézards des murailles (<i>Podarcis muralis</i>) protégés au niveau national fréquentent ces lieux.</p>	<p>La mare s'est formée au moment où la Seille a cessé d'alimenter les douves, mais actuellement un risque d'assèchement la menace.</p> <p>Pour ce qui est du Château, il peut représenter un refuge pour des rapaces nocturnes ainsi que pour les Chauves-souris.</p> <p>Cf. Fiches : "Les Chauves-souris", "La Rainette verte", "Les mares, remarquable milieu de vie".</p>	<p>Parc</p>
<p>8</p> <p>Zone de Régénération</p> <p>Bois de Charmes Bois de Poncelet</p>	<p>Sur ces zones il est à noter la présence d'Orchidées dont la Listère à feuilles ovales, l'Ophrys bourdon ou encore, l'Orchis pourpre. Mais, des espèces beaucoup plus discrètes peuvent s'y trouver comme la Polygala commune.</p> <p>A noter, l'existence d'une ornière où est présent le Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>) protégés au niveau national.</p>	<p>Les zones de régénérations présentent l'avantage de ne pas être totalement ombragées. Elles privilégient le développement d'une flore pionnière ayant besoin de lumière et que l'on retrouve généralement au niveau de troués après la chute d'un grand arbre (on l'appelle chablis). La raréfaction des chablis dans nos forêts entraîne une disparition des milieux propices aux développements de la flore pionnière qui trouve refuge dans les zones de régénération ou de lisière.</p> <p>Cf. Fiches : "Le Sonneur à ventre jaune"</p>	<p>Parc</p>

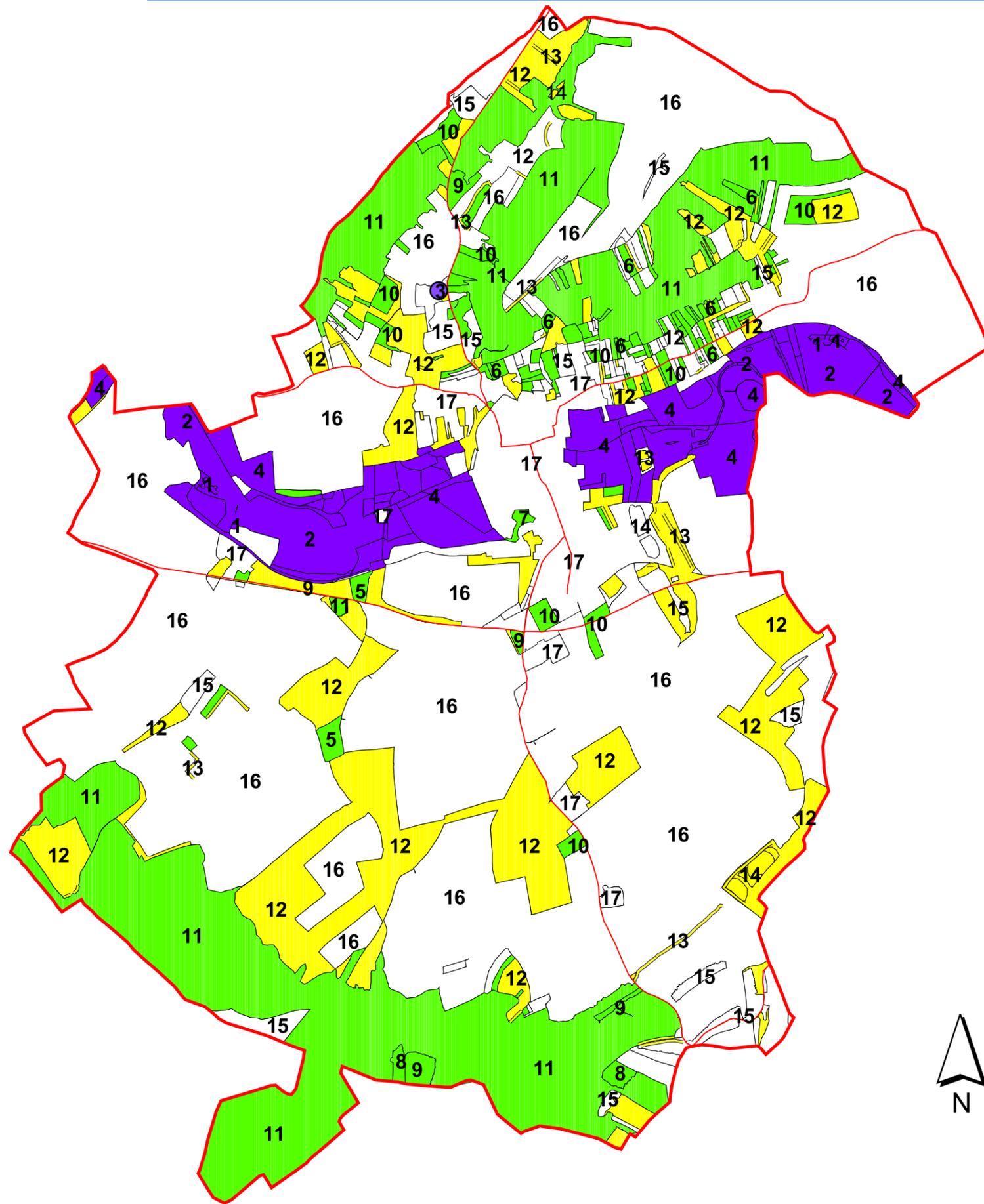
<p>9</p> <p>Prairies peu humides remarquables</p> <p>Epars sur la Commune</p>	<p>A noter, la présence sur ces prairies d'espèces remarquables comme La Brize intermédiaire ou Amourette, la Laîche glauque, la Laîche printanière (<i>Carex caryophylla</i>) protégée en Lorraine, la Laîche velue ou encore la Luzule champêtre</p>	<p>Le maintien des pratiques extensives est nécessaire à la conservation de ces prairies.</p> <p>Cf. Fiches : “La Brize intermédiaire”</p>	<p>Parc</p>
<p>10</p> <p>Vergers traditionnels</p> <p>Epars sur la Commune Les Rouges Terres</p>	<p>Mirabelliers, Noyer ainsi que Pommier sont les fruitiers les plus rencontrés au sein de ces vergers. Ces derniers sont souvent accompagnés d'une flore herbacée commune identique à celle retrouvée en prairies. Elle se compose entre autre du Compagnon blanc, de la Gesse des prés ou encore du Trèfle des prés. Ces milieux sont le refuge d'une avifaune importante se composant, pour ne citer qu'eux de l'Hirondelle rustique (<i>Hirunda rustica</i>) et du Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>) tous deux protégés au niveau national.</p>	<p>Ces vergers sont intéressants pour les oiseaux. Les arbres les composant peuvent être gardés vieux et offrir une importante ressource alimentaire de par les nombreux insectes que recèlent leurs écorces. De plus, les cavités des arbres servent d'abris et de site pour la nidification. Enfin, la végétation au sol, si elle est gérée de manière extensive, peut également représenter une réserve importante de nourriture. L'enfrichement est une menace pour ce milieu, elle est une gêne lors de la chasse des oiseaux. Ils font aussi partie de la biodiversité du site par les variétés fruitières qui y sont présentes.</p> <p>Cf. Fiche : “Le verger traditionnel”, “Le Torcol fourmilier”</p>	<p>Parc</p>
<p>11</p> <p>Forêts de Plateau, de Versant et Régénération</p> <p>Sur versant au Nord et en Forêt de Bezange-la-Grande au Sud</p>	<p>Ces différents types forestiers abritent une flore classique composée entre autre de l'Anémone sylvie, du Bugle rampant, de la Primevère élevée et bien évidemment du Muguet. Certaines espèces comme la rare Jonquille, la parisette à quatre feuilles, la pulmonaire officinale ou encore la Scille à deux feuilles ne sont présentes que sur la zone au Sud. A noter également une espèce remarquable : le Bois joli. Enfin, pour la faune sont à signaler la présence d'un petit mammifère l'Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>), du Gobe-mouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>) pour l'avifaune et le Triton alpestre (<i>Triturus alpestris</i>) pour les amphibiens. Ces trois espèces sont protégées au niveau national.</p>	<p>La majorité de la zone forestière n'est pas gérée par l'ONF mais appartient à des privés. Pendant longtemps ces milieux étaient utilisés pour la sylviculture de résineux mais, depuis une vingtaine d'années on assiste à une volonté de revenir à une forêt de feuillus. Malheureusement, la tempête de 1999 a causé beaucoup de dégâts.</p> <p>Cf. Fiche : “Le milieu forestier”, “le Triton alpestre”, “Le Gobe-mouche à collier”</p>	<p>Parc</p>

<p>12</p> <p>Prairies peu humides</p> <p>Epars sur la Commune</p>	<p>Ces prairies abritent un cortège floristique classique : on note en générale une dominance de graminées dont la Fétuque des prés ou bien la Houlque laineuse. Pour ce qui est des autres espèces végétales on peut noter la présence du Coucou, de la Grande Marguerite ou encore de la Luzerne d'Arabie. Un certain nombre de ces prairies sont des prairies à Colchique d'automne. Enfin, il est intéressant de souligner la présence d'espèces se rencontrant en général sur des stations un peu plus humides comme le Lychnis fleur de coucou.</p> <p>Ces prairies forment des territoires de chasse pour le Milan noir (<i>Milvus nigrans</i>), protégés en France.</p>	<p>Ces prairies sont généralement trop amendées ou trop pâturées pour permettre à des espèces plus fragiles ou plus rares de croître.</p> <p>Cf. Fiches : “Le Colchique d’automne”</p>	<p>Local</p>
<p>13</p> <p>Haies et Ripisylves</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>L'Aubépine, l'Epine noire ou encore le Rosier des Chiens se retrouve communément dans les haies. On y retrouve une avifaune diversifiée comprenant le Bruant jaune (<i>Emberinza citrinella</i>), La Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>) ou encore le Moineau friquet tous trois protégés nationalement, Mais les haies sont aussi le refuge de petits mammifères.</p> <p>La Ripisylve est l'habitat du Martin pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>) protégé en France.</p>	<p>Les haies sont des zones refuges et de nourrissage pour de nombreux oiseaux et petits mammifères. Ces derniers y trouvent un abri contre les prédateurs mais aussi contre la chaleur et le Soleil. De plus, les haies ont un effet brise-vent permettant ainsi de limiter les dégâts causés lors de périodes de vents violents. Enfin, elles ont un intérêt paysager.</p> <p>Les Ripisylves permettent le maintien des berges. Elles limitent la pollution du cours d'eau en absorbant et filtrant le ruissellement provenant des cultures avoisinantes. Enfin, elles ont un rôle important quand à l'ensoleillement du cours d'eau. Il y a peu de Ripisylve sur la commune.</p> <p>Le Maintient et le développement des ces milieux est à préconiser.</p> <p>Cf. Fiche “Les haies”, “Le cours d’eau et sa Ripisylve”</p>	<p>Local</p>

<p>14</p> <p>Etangs</p> <p>Le Chatry En Dalma Le Bois des Loups</p>	<p>Ces étang bien que pauvres au niveau des espèces présentes l'existence de roselières pouvant abriter une avifaune remarquable.</p>	<p>Il serait intéressant de laisser se développer puis de prospecter de nouveau les Roselières présentes sur ces étangs. A noter l'envahissement par la Massette des étang du Bois des Loups.</p> <p>Cf. Fiche : "Les étangs"</p>	<p>Local</p>
<p>Etangs de loisir</p> <p>La Tuilerie</p>	<p>Ces étangs conçus pour le loisir n'ont aucun intérêt pour la flore ni pour la faune.</p>	<p>Pour y voir venir des espèces plus intéressantes, la création d'une zone avec des berges en pentes douces pourrait permettre l'installation d'une faune et d'une flore beaucoup plus diversifiée.</p>	<p>Faible</p>
<p>15</p> <p>Boisements divers, Fiches, Peupleraies et Boisement de résineux</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>Souvent dominés par le Robinier faux-acacia, les boisements présentent une flore herbacée banale.</p> <p>Les peupleraie bien qu'ayant une végétation herbacée proche des prairies mésophiles et des vergers traditionnels, ne présentent pas une faune très abondante.</p> <p>Enfin, les boisements de résineux ne présentent qu'une très faible diversité d'espèces aussi bien végétale qu'animale.</p>	<p>L'intérêt majeur des boisements divers et des friches est qu'ils représentent des zones de refuge et d'alimentation pour la faune.</p> <p>Les Peupleraies sont souvent mises en place afin d'assécher les zones humides. Cependant, vue la localisation de certaines d'entre elles sur versant, cela ne semble pas être le cas ici (excepté peut être pour celle en bord de Seille)</p> <p>Les résineux acidifient le sol ce qui limite fortement le développement de la flore. L'utilisation d'essences feuillues est donc préférable.</p> <p>Cf. Fiche : "Jachères et Fiches"</p>	<p>Faible</p>

<p>16</p> <p>Vergers intensifs, Vignes, Terres Cultivés et Prairies semées</p> <p>Epars sur la Commune</p>	<p>La faible diversité de la végétation herbacée ainsi que l'utilisation d'insecticides limitant les populations d'insectes défavorisent l'installation de l'avifaune dans les vergers intensifs.</p> <p>Du fait d'un sol mis à nu et de l'utilisation, dans la majorité des cas, de produits phytosanitaires, les vignes présentent qu'un faible intérêt écologique.</p> <p>La flore des Terres Cultivées est très pauvre. Ces zones sont le terrain de chasse pour la Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), rapace protégé en France.</p> <p>Les prairies semées ne présentent qu'un intérêt faible. Elles se composent généralement que d'une espèce largement dominante (souvent du trèfle). A noter la présence toutefois de la Pensée des Champs.</p>	<p>Il s'agit de vergers de basses tiges. Les arbres y sont jeunes et donc ne présentent pas de cavités permettant l'installation d'une avifaune. De plus, le peu d'espace existant entre les arbres et sous les branches limite le vol des oiseaux.</p> <p>Face au déclin de la flore lié aux pratiques agricoles, un emploi plus modéré des traitements phytosanitaires, notamment en bordure des champs, serait à préconiser.</p> <p>Cf. Fiche : "Les plantes messicoles"</p>	<p>Faible</p>
<p>17</p> <p>Espaces bâtis, jardins et potagers</p> <p>Ville</p>		<p>La présence de chauves-souris n'a pas été signalée dans la ville. Cependant, il est possible d'en rencontrer dans certains bâtiments au niveau du grenier ou de la cave</p> <p>Si vous pensez en héberger chez vous, contactez le Parc pour expertise.</p> <p>Cf. Fiche : "Les chauves-souris"</p>	<p>Faible</p>

Carte des valeurs écologiques : Commune de Vic-sur-Seille



-  Limite communale
-  Route départementale
-  Sans Intérêt remarquable
-  Intérêt local
-  Intérêt parc
-  Intérêt régional
-  Intérêt national à international

0 1 2 3 Kilomètres
Echelle : 1/25 000

QUELS ANIMAUX

PEUT-ON OBSERVER

A VIC-SUR-SEILLE ?



Le Paon du jour (*Inachis io*)
Facilement reconnaissable avec ses ocelles sur fond rouge, c'est un des papillons les plus présent en Lorraine. Il se rencontre dans tout les milieux - Photo : AS. Chaplain



La Grenouille verte (*Rana esculenta*)
Amphibien très commun en Lorraine habitant les zones humides de tout type. Elle se nourrit d'insectes qu'elle capture avec sa langue. - Photo : R. Joncour



Le Chevreuil (*Capreolus capreaolus*)
Le plus petit et le plus commun de nos cervidés, il vit en forêt mais fréquente aussi les cultures et les prairies. Actif au crépuscule, le Faon est moucheté de blanc, alors que les adultes sont brun-roux. - Photo : PnrL



Le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)
Grand rapace brun planant au dessus des prairies et des marais, il se nourrit de nombreux campagnols, ce qui en fait un auxiliaire précieux pour l'agriculture. Protégé en France, il est fréquent en Lorraine - Photo : PnrL



L'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*)
Hôte bien connu des parcs et des jardins, on le trouve également dans les bois et les forêts. Il est reconnaissable à sa grande queue et à son pelage roux. - Photo : B. Bischoff



Le Moineau friquet (*Passer montanus*)
Moins commun que son cousin le moineau domestique, on le rencontre dans les fermes, et le bocage. Il se reconnaît à sa calotte marron et la petite virgule noire sur le bas de la joue. Fréquent en Lorraine. - Photo F. Schwaab



Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
Une des plus petites chauves-souris de Lorraine. Il hiberne dans les milieux souterrains, en été, les femelles se regroupent dans les greniers et les combles. Rare en Lorraine. - Photo : F. Schwaab

QUELLES PLANTES

PEUT-ON OBSERVER

A VIC-SUR-SEILLE ?



La Salicorne (*Salicornia brachystichya*)
Petite plante annuelle, charnue, ramifiée, souvent rouge ou jaune à maturité. Habite les marais salés. Protégée en Lorraine. – Photo : M. Saint-Pé



La Parisette (*Paris quadrifolia*)
Plante vivace glabre, à 4 feuilles ovales et à fleur solitaire étoilée vert-jaunâtre. Le fruit a l'aspect d'une baie noire. Elle fleurit en mai-juin dans les sous-bois sur calcaire. – Photo : A. Hertz



Le Mélampyre des prés (*Melampyrum arvense*)
Plante annuelle poilue, assez petite, érigée à fleur rose foncée habitant les lisières sèches, les pelouses calcaires. Fleurit de juin à septembre . - Photo : Y. Bernard



L'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)
Plante à sépales et pétales roses, le labelle est large, brun foncé, bordée de 2 bosses brunes. Elle se développe sur terrains calcaires : friches, talus, bois clairs, pelouses. Assez rare en Lorraine – Photo : PnrL



La Scille à deux feuilles (*Scilla bifolia*)
Jolie petite fleur mauve fleurissant au début du printemps dans les sous-bois frais et les vallons forestiers. Peu commun en Lorraine . - Photo : A. Hertz

Le Lychnis fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*)
Plante vivace assez grande, ramifiée à fleurs roses pâles à foncées très découpées. Habitante typique des prairies peu humides et humides. Fleurit de mai à août. Assez commune en Lorraine. - Photo : Y. Bernard

La grande Consoude (*Symphytum officinalis*)
Plante vivace vigoureuse, assez grande, à fleurs en cloche rose à blanchâtre. Habite les prés humides, bords de ruisseau, fossés. Commun en Lorraine. - Photo : AS. Chaplain



ATLAS COMMUNAL de Vic-sur-Seille ANNEXES

Liste des espèces protégées sur la commune

Fiches espèces

Faune

L'Agrion de Mercure
Le Busard des roseaux
Les Libellules de Lorraine
Le Tarier des Prés
Les Chauves-souris
La Rainette verte
Le Sonneur à ventre jaune
Le Torcol fourmilier
Le Triton alpestre
Le Gobemouche à collier

Flore

Les Orchidées de Lorraine
Le Colchique d'automne
La Brize intermédiaire
Les plantes messicoles

Fiches milieux

Les mares salées
Les prairies naturelles
Les mares : remarquable milieu de vie
Les haies
Le cours d'eau et sa Ripisylve
Le verger traditionnel
Le milieu forestier
Les jachères et les friches
Les étangs

Fiches procédures / législation

Les Espèces protégées
Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
Zone Importante pour la Conservation des oiseaux (ZICO)
La Directive Habitats (périmètre Natura 2000)
Les Espaces Naturels Remarquables (ENR)
Convention RAMSAR

Organigramme de l'équipe du Parc naturel régional de Lorraine

Liste des espèces protégées



Observées sur la commune de Vic-sur-Seille

Cette liste non exhaustive est réalisée à partir des inventaires effectués par l'Atlas communal et des fiches ZNIEFF (Zone d'Intérêt Floristique, Faunistiques et Ecologique), ENR (Espaces Naturels Remarquables), ENS (Espaces Naturels Sensibles) et NATURA 2000 (Protection Européenne basée sur les Annexes II et IV de la Directive Habitats, et Annexe I de la Directive Oiseaux) et la base de données CPEPESC. Elle peut à tout moment être complétée et sera réactualisée régulièrement.

Espèces végétales

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Bois joli	<i>Daphne mezereum</i>	Livre rouge tome I
Céraiste douteux	<i>Cerastium dubium</i>	Protection régionale
Jonc des chaisiers glauque	<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>	Protection régionale
Renoncule de Baudot	<i>Ranunculus baudotii</i>	Protection régionale
Salicorne de Vic	<i>Salicornia emericii var vicensis</i>	Protection régionale Livre rouge tome I
Samole de Valérand	<i>Samolus valerandii</i>	Protection régionale
Troscart maritime	<i>Triglochin maritimum</i>	Protection régionale
Vulpin bulbeux	<i>Alopecurus bulbosus</i>	Protection régionale

Espèces animales

Insectes

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Agriçon de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexes II Livre rouge tome 1

Amphibiens

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Protection nationale Directive habitat Annexes IV Livre rouge tome 1
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexes II et IV Livre rouge tome 1
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>	Protection nationale Livre rouge tome 1

Reptiles

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe IV Livre rouge tome I
Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>	Protection nationale Livre rouge tome 1

Oiseaux

Dans le tableau, « Liste rouge » correspond aux oiseaux notifiés dans « Oiseaux menacés et à surveiller en France » (Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999)

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Protection nationale	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Directive oiseaux II Liste rouge	Permanent
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Présence accidentelle
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Protection nationale	Permanent
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Protection nationale	Nicheur
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	Protection nationale	Nicheur
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur Hivernant
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Protection nationale	Permanent
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Corbeau freux	<i>Corvus frugileus</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Protection nationale	Nicheur
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire Hivernant
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent Passage migratoire
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant Présence accidentelle
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Protection nationale	Nicheur
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	Protection nationale	
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Protection nationale	Nicheur
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Protection nationale	Nicheur

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	Protection nationale	Permanent
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Protection nationale	Permanent
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Gros-bec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Protection nationale	Permanent
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Protection nationale	Permanent
Hirondelle des fenêtres	<i>Delichon urbica</i>	Protection nationale	Nicheur
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Protection nationale	Nicheur
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Protection nationale	Nicheur
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Protection nationale	Nicheur
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Protection nationale	Permanent
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Protection nationale	Permanent
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Protection nationale	-
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Protection nationale	Permanent
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Protection nationale	Permanent
Mouette mélocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Protection nationale	Permanent
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Protection nationale Liste rouge	Permanent
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Protection nationale	Permanent
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Protection nationale	Nicheur
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Protection nationale	Nicheur
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Protection nationale	Nicheur
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent
Rosignol philomène	<i>Luscinia megarynchos</i>	Protection nationale	Nicheur
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Protection nationale	Permanent
Rouge-queue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaeus</i>	Protection nationale	Nicheur
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Protection nationale	Nicheur
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Protection nationale	Permanent
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Directive oiseaux annexe II	Nicheur
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Protection nationale	Permanent
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent Hivernant
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Protection nationale	Permanent

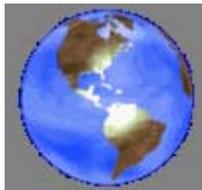
Mammifères

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Protection nationale
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Livre rouge tome I
Oreillard roux	<i>Plecotus austriacus</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe IV Livre rouge tome I
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexes II et IV Livre rouge tome I
Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	Protection nationale Directive habitat Annexes II et IV Livre rouge tome 1
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Vespertilion de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1

Poissons

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Bouvière	<i>Rhodeus sericeus</i>	Directive Habitats Annexe II

Parc naturel régional de Lorraine
Logis Abbatial – Rue du Quai
BP35
54702 PONT-A-MOUSSON



Mission «Observatoire du patrimoine naturel »

Chargée de mission

Anne-Sophie CHAPLAIN : 03 83 84 25 36